

ETAT DES SERVICES ACCOMPLIS - Concours interne d'accès aux IRA - Session 2017 – Epreuve écrite : 20 février 2018

IRA de formation :	Centre d'épreuves écrites :
--------------------	-----------------------------

Cet état conditionne l'admission à concourir et doit être numérisé et déposé dans la plateforme d'inscription au concours et au plus tard le 29 mai 2018. Il doit être établi et signé par le directeur ou le chef du service du personnel ou pour les candidats enseignants, assistants d'éducation, par l'autorité académique ou rectorale.

M. Mme

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénoms :

né(e) le : à :

Qualité : titulaire stagiaire auxiliaire vacataire

contractuel : *contrat de droit privé* *ou de droit public*

Administration ou service d'affectation ⁽¹⁾ :

Grade ou emploi ⁽¹⁾:

Classe, échelon et indice brut de traitement :

Situation actuelle : en position d'activité

en congé, nature du congé :

en détachement

date prévue de réintégration :

autre situation, préciser :

Détail des services publics accomplis à la date de clôture des inscriptions : 30 novembre 2017

- les périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un corps ou cadre d'emplois de la fonction publique ne sont pas comptabilisées
- les services effectués à temps partiel par les agents non titulaires sont assimilés à des services à temps plein à l'exception des périodes d'activité d'une durée inférieure à un mi-temps qui sont comptabilisées à concurrence de leur durée effective (cf. décret n°86-83 du 17 janvier 1986)

PERIODES		SERVICE D'AFFECTATION (INCLURE LE SERVICE NATIONAL) ₍₁₎			GRADE OU EMPLOI ₍₁₎	QUOTITE (plein temps, mi-temps...)	DUREE		
		Administration	Direction	Service			ANS	MOIS	JOURS
DU	AU								

